

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-149 Autorisation de garantie d'emprunt – MonLogement27 – La Roquette 1 et 2

Certifié exécutoire

Par transmission en sous-préfecture

Le :

Par affichage, le

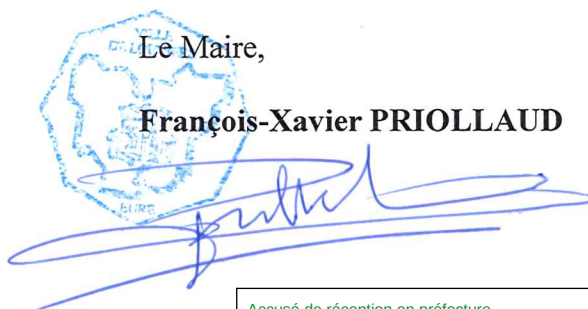
25 SEP. 2026

25 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-149b-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N°26-149

**AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNT -
MONLOGEMENT27 - ROQUETTE 1 ET 2**

RAPPORT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bailleur social MonLogement27 porte un projet de réhabilitation de 100 logements collectifs, répartis entre les bâtiments Roquette 1 et Roquette 2, situés rue du Point du Jour et rue du Clos des Vignes à Louviers.

Cette opération, dont la livraison est prévue au cours du quatrième trimestre 2026, vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments, le confort des habitants ainsi que la pérennité du parc de logements sociaux. Le besoin de financement par emprunt est estimé à 102 5000,00 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe relatif à cette opération a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, par délibération n° 25-103 du 23 juin 2025.

Afin de finaliser le plan de financement de l'opération, MonLogement27 a sollicité plusieurs collectivités publiques pour l'octroi de garanties d'emprunt, réparties comme suit :

- **60 %** par le Département de l'Eure ;
- **30 %** par l'Agglomération Seine-Eure ;
- **10 %** par la Ville de Louviers.

La garantie sollicitée auprès de la Ville de Louviers, à hauteur de 10 % du montant des emprunts, permet ainsi de compléter la couverture des prêts souscrits à hauteur de 100 %.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU la délibération n°25-103 en date du 23 juin 2025 portant accord de principe sur une demande de garantie d'emprunt sur ce programme de réhabilitation ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-149b-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

CONSIDERANT le contrat de prêt n°181697 souscrit par MonLogement27 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 100 logements situés à Louviers.

ACCORDE sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 025 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 181697 constitué de 1 ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 025 00,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

PREND ACTE que cette garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité ;

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Madame Anne TERLEZ et Monsieur Daniel GERMAIN intéressés ne prennent pas part au vote

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

